

<b>D 24-51</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
<b>TARIF DU DROIT DE PLACE POUR LES MARCHÉS A THÈME.</b>	<p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absentes excusées :</u> Annie DUBOS : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY</p>
Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	Laurent LAEMLÉ est désigné en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.


Christian MASSON rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs communaux 2024 avaient été approuvés par délibération du conseil municipal n° D23-94 en date du 30 novembre 2023.

Dans cette délibération, un tarif avait été fixé pour les emplacements extérieurs lors de l'organisation des marchés nocturnes, à savoir : 5.00 € / ml pour la soirée.

Ce tarif doit être élargi à l'organisation des marchés à thème, comme par exemple « la journée Normande » ...

Christian MASSON propose de fixer le même tarif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer à 5.00 € / ml le tarif des emplacements des commerçants lors de l'organisation de marchés à thème, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

  
Olivier COLIN,  
Maire.

